

## Compte rendu du CSE - Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 14 décembre 2017

Lors du CSE du jeudi 14 décembre, le SNPTES a voté favorablement au projet d'arrêté étendant le périmètre d'expérimentation de **modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs (STS) pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel**.

En effet, pour le SNPTES, l'extension de cette expérimentation<sup>1</sup> de 3 à 11 académies doit permettre aux élèves de baccalauréat professionnel de bénéficier d'un meilleur parcours d'orientation.

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a présenté un bilan provisoire de ces modalités expérimentales.

- ✓ 11 906 élèves de baccalauréat professionnels ont eu une proposition sur 13 700. Seuls 2 000 élèves n'ont pas eu de proposition dont 800 qui ont démissionné.
- ✓ Il a été proposé l'éventualité d'une année de formation supplémentaire pour certains « BAC pro » afin d'améliorer la réussite en BTS.
- ✓ Des inégalités régionales apparaissent dans le bilan présenté, ainsi qu'un rapport qualitatif défavorisant le public par rapport au privé, mais rapidement démenti, la proportion de « BAC pro » dans les sections de techniciens supérieurs sont les mêmes dans le public et le privé et ne sont donc pas de nature à dévaloriser ces formations.

Le SNPTES a voté pour : 2 voix  
Pour : 36, Contre : 19, Abs : 12, Refus : 1

Lors de ce CSE, la direction générale de l'enseignement scolaire présentait un projet de décret relatif au **redoublement**. Le SNPTES a voté favorablement pour ce décret car le texte précise le **caractère exceptionnel** du redoublement et le conditionne à la mise en place d'un **accompagnement** des élèves. Le SNPTES s'est cependant opposé à la suppression de l'avis de l'inspecteur du premier degré en cas de redoublement.

Le SNPTES a rappelé l'importance des RASED dans l'accompagnement et le soutien des élèves en difficulté et déploré la diminution de leurs effectifs ces dernières années.

SNPTES : Pour 2  
Pour : 11, Contre : 42, Abs : 13, Refus : 1

### Le rôle du conseil de classe :

Dans le cadre du plan Étudiants, le décret prévoit que le conseil de classe se prononce sur les vœux formulés par les lycéens. Les amendements suivants ont été adoptés :

- ✓ le conseil de classe se prononcera sur les vœux et non chacun des vœux ;
- ✓ l'élève devra être associé aux discussions relatives à la suite de sa scolarité.

SNPTES : 2 pour  
Pour : 53, Contre : 2, Abstention : 11, Refus : 11

Enfin, le CSE a adopté l'enseignement de **chant choral** : « un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège de 72 heures annuelles dont au moins une heure hebdomadaire. » Sans s'opposer réellement au texte, le SNPTES s'est abstenu pour souligner qu'il y a d'autres priorités à régler.

Ensemble des votes :  
SNPTES : Abs 2  
Pour : 39, Contre : 2, Abstentions : 17 abstentions, Refus : 9

*Elise MARAIS, chargée de mission & Amar AMMOUR, secrétaire national*

*Choisy-Le-Roi, le 19 décembre 2017*

<sup>1</sup> En 2017, trois académies étaient concernées : Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France. Ce projet prévoit d'étendre à 11 régions académiques pour la rentrée 2018 : Auvergne - Rhône-Alpes, Centre - Val de Loire, Grand Est, Ile-de-France, Normandie, La Réunion, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.